

Gwendal Denis,
Président de la section 73 du CNU
Cultures et Langues Régionales
à
Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

Rennes, le 13 juillet 2018

Objet : options de l'agrégation « Langues de France »

Monsieur le Ministre,

Suite à la publication sur le site « Devenir enseignant » des options ouvertes au titre du concours de l'agrégation « Langues de France », les membres de la section 73 du CNU constatent bien amèrement le sort réservé à l'occitan-langue d'oc et au breton pour la session de 2019. Ainsi, contrairement au vœu formulé à l'unanimité par les membres du jury de la première session, le 9 juin 2018, qui stipulait : « le concours devait, après le breton, le corse et l'occitan s'ouvrir l'an prochain au basque et au catalan, en attendant le créole et le tahitien l'année suivante. Le jury de l'agrégation des Langues de France souhaite que cette ouverture élargie soit confirmée au plus tôt et qu'elle ne s'accompagne en aucun cas de la fermeture des sections déjà ouvertes ». Vos services, pour des raisons difficilement compréhensibles, ont donc ignoré une demande déjà présentée par les enseignants chercheurs de la 73^e section du CNU qui réclamaient (Nice, le 15 mai 2018) que « le concours de l'agrégation des *Langues de France* soit ouvert à toutes les langues concernées et propose pour chacune un nombre significatif de postes chaque année. »

Au-delà du déni d'équité qu'entraîne cette décision, elle suscite un profond sentiment d'injustice. Vous devriez vous inspirer de la déclaration du président de la République du 21 juin 2018: « les langues régionales jouent leur rôle dans l'enracinement qui fait la force des régions. Nous allons pérenniser leur enseignement. » Les enseignants chercheurs des langues régionales regroupés au sein de la section 73 du CNU vous demandent donc, Monsieur le Ministre, de réformer la décision prise par les services de votre Ministère et d'ajouter au basque, catalan et corse, les options breton et occitan-langue d'oc, injustement écartées. Il s'agirait d'un acte de justice, tout simplement.

En espérant une décision positive de votre part je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes très respectueuses salutations.

Gwendal Denis, Université de Rennes

